

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

VERS L'ITALIE : ANALYSE D'UN NOUVEAU COURANT DE MIGRATION

Maria Chiara TURCI
(Ente Nazionale Idrocarburi, Rome, Italie)

INTRODUCTION

Le phénomène de l'émigration qui caractérise la fin de ce siècle, se distingue des mouvements d'exode de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e essentiellement par deux aspects :

- les déplacements concernent des zones différentes et un plus grand nombre de pays, industrialisés et non industrialisés;
- ce phénomène a un caractère très complexe car les flux ont lieu à l'intérieur d'un système d'Etats beaucoup plus formalisé et cristallisé.

Actuellement, la nationalité, le droit de vote, la protection sociale, rendent le problème plus dramatique que lors des situations précédentes. Ce dernier correspond, en outre, à la troisième phase de l'actuel processus d'internationalisation du cadre mondial.

En effet, l'internationalisation fait suite à la transnationalisation des marchandises et du capital. Les nouvelles technologies, absorbées par un processus d'imitation du développement, favorisent l'échange de main-d'œuvre. Les pays du Sud, eux aussi, ont contribué, par l'intermédiaire des voies contradictoires de la scolarisation, à l'internationalisation de la force de travail.

Du grand exode vers le Nord à l'important exode venant du Sud : voici la synthèse du phénomène qui caractérise le marché du travail en Europe et, particulièrement en Italie, pays pont des migrations de toute la zone méditerranéenne et africaine, ainsi que du Sud-Est asiatique.

Déterminer les causes structurelles et politiques de l'augmentation d'immigrés clandestins provenant du Tiers-Monde sur le marché du travail occidental des années 1980, n'est pas chose facile. On peut observer que toute nouvelle phase de développement économique, tout nouveau bond en avant technologique a créé de nouvelles sortes d'immigrés en Occident. Actuellement, les sociétés de services demandent à l'étranger, des techniciens spécialisés et une main-d'œuvre déqualifiée. Les périphéries des pays à industrialisation récente ont toutes les conditions requises pour devenir les réservoirs de la main-d'œuvre nécessaire à l'Occident.

Les interprétations qui en découlent, attribuent à ce phénomène une fonction stabilisante des problèmes qui investissent le marché du travail en transition vers de nouvelles formes déterminées par l'innovation technologique et les processus de travail en son aval. Mais il semble plus opportun de considérer, comme une armée de réserve structurelle, les contingents illimités de main-d'œuvre disponible, offerts dans le Tiers-

Monde; armée qui pourrait être gérée en fonction des crises futures des pays industrialisés, précisément structurelles, déterminées par le rapide processus de vieillissement de leur population, et en fonction du rééquilibrage économique et productif des différentes zones du globe.

En effet, dans le cadre international, des zones à fort développement où le vieillissement progressif draine de plus en plus le potentiel de travail, s'opposent aux zones de pays tiers où cette ressource excède encore par rapport au fort développement interne de ces dix dernières années. Les rapports économiques différentiels — qui subsistent encore — ne semblent pourtant pas caractériser de façon prioritaire les flux d'échange qui ont origine dans les zones mentionnées; au contraire, les ressources démographiques animent les échanges de façon croissante. En effet, les nouveaux flux migratoires de ces dernières années sont justifiés par la présence d'un écart de plus en plus grand dans le solde démographique des pays tiers par rapport aux pays industrialisés, plus que par la simple pression économique à l'émigration : la haute qualification caractérisant la collectivité des immigrés le prouve. Cette situation est provoquée par la diffusion de l'instruction dans la plupart des pays du Tiers-Monde qui produit une surpopulation à haut niveau de scolarité et avec une forte tendance à l'émigration. En effet, même les pays destinataires de la décentralisation industrielle et de l'industrialisation périphérique n'ont pas été épargnés.

LES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MIGRATION

L'émigration de l'hémisphère Sud vers les pays «riches» du Nord est l'une des données qui indiquent les transformations que nous sommes en train de vivre; transformations avant tout des structures productives mondiales, de la distribution financière et du déplacement des courants commerciaux, et donc de la division internationale du travail de plus en plus évidente.

Cependant, les flux migratoires reflètent généralement les grandes dissonances dans les cours démographiques et dans l'attribution des ressources naturelles et du capital social. En Egypte, par exemple, à l'heure actuelle, la population s'accroît assez rapidement; l'essentiel des forces de travail est employé dans l'agriculture; l'extension des terres cultivables est limitée. La croissance industrielle de ces pays, même couronnée de succès, ne pourra jamais être suffisamment rapide pour absorber l'augmentation de la population, le contingent employé en agriculture et permettre une plus grande participation des femmes à la force travail. L'émigration est l'unique solution possible pour l'Egypte, exactement comme elle l'a été pour l'Italie dans la première moitié de notre siècle.

D'autre part, dans certains pays, la population est limitée, en valeur absolue, par rapport aux ressources naturelles disponibles. C'est le cas des pays producteurs de pétrole du Golfe et de la Lybie. Aucun d'eux ne pourrait gérer les programmes d'exploitation sans l'apport de la main-d'œuvre et des cadres professionnels immigrés; mais c'est aussi le cas de certains pays d'Amérique Latine et d'Afrique où la dispersion excessive de la population, ou bien le faible niveau de préparation, entrave l'exploitation d'un patrimoine de ressources naturelles, souvent exceptionnel.

Enfin, le capital social (c'est à dire le réseau infrastructurel, le patrimoine immobilier, les écoles et les services sociaux, la culture) ne peut être ni improvisé, ni acquis uniquement en employant des moyens financiers.

Bien que de nombreux pays en voie de développement soient allés de l'avant, l'écart avec les pays industrialisés sera encore visible pendant plusieurs dizaines d'années et sera donc une incitation continue à la migration.

Cette réalité effraie les pays industrialisés qui pensent l'affronter grâce à l'aide au développement, mais — à notre avis — les conditions structurelles vont prévaloir dans le proche avenir. Ce n'est pas un hasard si l'Italie a accru de façon substantielle sa politique d'aide au développement, précisément quand, du rôle d'exportateur, elle est passée à celui d'importateur net de main-d'œuvre

LES CONDITIONS DÉMOGRAPHIQUES DE LA MIGRATION

L'actuelle transition démographique des pays industrialisés — y compris l'Italie — a comme conséquence principale l'augmentation substantielle du contingent de personnes âgées par rapport à celui des jeunes.

Une situation de ce type a aujourd'hui, et plus encore dans l'avenir, des effets directs sur l'économie nationale de chaque pays, car elle transforme les rapports de dépendance entre la population en âge de travailler et la population inactive, c'est à dire qu'elle influence la disponibilité du facteur travail pour le processus productif. D'autre part, des effets induits se manifestent dans le cadre international où les pays industrialisés, caractérisés par un contingent de population âgée, s'opposent aux pays en voie de développement avec une population jeune et nombreuse.

Le vieillissement progressif (tableau 1) produit des effets réductifs sur le total de la population en âge de travailler, à l'exception des pays tiers où cette ressource est encore

Tableau 1
LE PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT DANS LES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISÉS
Proportion de personnes âgées de 55 ans et plus (%)

Pays/Années	1980	1990	2000	2020
Etats-Unis	11,3	11,9	11,7	15,4
Canada	8,9	10,6	11,8	16,1
Japon	9,0	11,2	14,9	21,0
<u>Italie</u>	<u>13,5</u>	<u>14,3</u>	<u>16,2</u>	<u>18,8</u>
France	13,7	13,2	14,8	18,1
Belgique	14,3	14,3	15,9	18,8
Pays-Bas	11,5	12,8	14,1	20,8
RFA	15,0	14,8	16,5	21,2
Royaume-Uni	14,8	15,1	14,9	17,4
Grèce	13,3	13,6	15,8	15,8

Source : Organisation des Nations-Unies

en excès (tableau 2) par rapport aux capacités d'utilisation interne, malgré le développement économique de ces dix dernières années.

Si la dynamique différentielle selon les zones géographiques de la population en âge de travailler d'un pays, peut provoquer la redistribution de la population sur le territoire, en alimentant les flux migratoires internes, on peut en déduire que les grands réservoirs ou zones caractérisant la situation internationale, se comporteront de façon analogue. Une zone exposée à un vieillissement plus rapide correspond à un marché du travail moins rigide.

Tableau 2
STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION DES PRINCIPALES ZONES GÉOGRAPHIQUES
EN 1981 ET EN 2000 (VALEURS EN POURCENTAGE)

Zones	Années	CLASSES D'ÂGE			TOTAL
		0-14	15-64	65+	
Afrique	1981	45,2	51,7	3,1	100,0
	2020	38,5	58,0	3,5	100,0
Amérique du Nord	1981	22,6	66,3	11,1	100,0
	2020	20,2	64,3	15,5	100,0
Amérique du Sud	1981	37,2	57,0	3,8	100,0
	2020	27,2	65,6	7,2	100,0
Australie
Europe du Nord	1981	21,4	64,1	14,6	100,0
	2020	17,5	64,6	17,9	100,0
Europe Occidentale	1981	20,4	65,4	14,2	100,0
	2020	16,4	63,8	19,9	100,0
Europe Orientale	1981	23,5	64,6	11,9	100,0
	2020	20,0	64,1	15,9	100,0
Europe du Sud	1981	24,0	64,3	11,7	100,0
	2020	19,2	64,8	16,1	100,0
Japon	1981	23,6	67,4	9,0	100,0
	2020	17,2	61,8	21,0	100,0
Inde	1981	39,2	57,6	3,2	100,0
	2020	22,9	69,9	7,3	100,0
Pays Asiatiques	1981	38,3	57,5	4,1	100,0
	2020	22,8	68,9	8,3	100,0
Pays Arabes	1981	45,2	51,8	3,0	100,0
	2020	33,0	62,6	4,4	100,0
URSS	1981	24,3	65,6	10,0	100,0
	2020	22,3	54,3	13,3	100,0

Source : Organisation des Nations-Unies.

A partir de cette interprétation, on a prévu la dynamique possible des mouvements migratoires pour le début du xxi^e siècle, tout en considérant l'existence effective des courants migratoires entre les pays et les territoires sur le plan international, motivée par les carences de main-d'œuvre, qu'elles soient ou non reconnues.

L'analyse de ce phénomène se base sur l'hypothèse suivante : pendant les années 1970, des conditions naturelles et sociales internationales se sont ajoutées aux conditions économiques et politiques, provoquant ainsi une tendance à l'émigration dans un plus grand nombre de pays du Tiers-Monde.

On a évalué la tendance à l'émigration non par la formule classique du modèle gravitationnel (Ravenstein) qui met en rapport le montant du mouvement migratoire avec l'écart numérique des populations de deux pays différents et avec la distance qui les sépare ($M_{ij} = K P_i P_j$), mais plutôt en considérant un coefficient de propension à l'émigration calculé par rapport à l'écart entre les populations en âge de travailler de deux pays différents où existent déjà des flux d'échange de main-d'œuvre.

$$M_{ij(t+1)} = M_{ij(t)} \cdot C_{pm}$$

où

$$C_{pm} = \frac{\left[\frac{P(14-64)_i}{P(14-64)_j} \right]^i}{\left[\frac{P(14-64)_i}{P(14-64)_j} \right]^i}$$

L'existence préalable de mouvements migratoires, même clandestins, est un facteur d'attraction car elle permet une diminution de la difficulté d'adaptation au nouveau milieu.

Par conséquent, cette tendance à l'émigration doit naître de conditions plus complexes que celles qui ont déterminé les grandes migrations de la première moitié de notre siècle. Et, entre autres, l'écart croissant dans le solde démographique : en effet, pendant les années 1970, les pays industrialisés maintiennent un solde négatif, mais presque tous les pays du Tiers-Monde continuent d'enregistrer un solde nettement positif, résultat d'une diminution de la mortalité par rapport à une natalité toujours élevée. Dans l'avenir, cette tendance devrait se renforcer. Cette estimation a été effectuée en appliquant le coefficient de propension, illustré ci-dessus. Elle tient uniquement compte des effets structurels.

Une estimation de la consistance des flux futurs est reportée dans le tableau 3.

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN ITALIE

En Italie, la pénétration de main-d'œuvre du Tiers-Monde fait son apparition dans les annales des journaux dès le début des années 1970. Mais l'origine de ce phénomène remonte aux années 1960, lors de l'arrivée des premiers domestiques africains et asiatiques dans les centres urbains plus importants, du début du mouvement frontalier de la Yougoslavie et du flux saisonnier des Tunisiens dans le secteur de la pêche sur les côtes de la Sicile Occidentale.

Tableau 3
STOCKS DE POPULATION IMMIGRÉE SELON LES ZONES ET/OU LES PRINCIPAUX PAYS
D'ORIGINE/DESTINATION (EN MILLIONS)

Zone et/ou pays d'origine	Pays de destination	
	Afrique occidentale	
	Années 1980	Années 2000
Divers pays	1,3	1,3
	USA	
	Années 1980	Années 2000
Afrique	2,0	2,3
Asie	1,5	1,8
Amérique Centrale	0,5	0,6
Mexique	2,5	3,4
Total	6,5	8,1
	Amérique du Sud	
	Années 1980	Années 2000
Pays sud-américains	2,2	2,4
Autres pays	1,8	2,0
Total	4,0	4,4
	Europe Occidentale	
	Années 1980	Années 2000
Afrique	2,7	3,1
Grèce	0,3	0,3
Turquie	0,8	0,9
Espagne et Portugal	1,0	1,1
Yougoslavie	0,6	0,6
Italie	0,9	0,9
Total	6,3	6,9
	Australie-Nouvelle-Zelande	
	Années 1980	Années 2000
Divers pays	0,5	0,6
	Pays Arabes	
	Années 1980	Années 2000
Egypte	0,7	0,65
Inde	0,3	0,30
Jordanie	0,3	0,30
Pakistan	0,4	0,42
Yemen	0,4	0,41
Syrie	0,1	0,20
Soudan	0,1	0,10
Autres Asiatiques	0,3	0,29
Autres Arabes	0,2	0,20
Total	2,8	2,78
Total Général	21,4	24,2
Source : Bureau International du Travail		

En 1977, l'épisode de l'engagement de travailleurs arabes dans les industries de la région de Reggio, permet à ce phénomène de sortir de la rubrique locale et de faire son entrée dans le débat plus général sur les tendances économiques et sociales présentes en Italie. La diffusion du travail étranger, dans les secteurs économique-géographiques plus marginaux de l'industrie mais aussi dans les régions du Centre-Nord, soulève de nombreuses craintes et perplexités, à cause des conditions de crise économique et de chômage.

Pendant ces dernières années, le besoin de comprendre ce phénomène n'a produit que des estimations approximatives et des relevés administratifs partiels dont l'accès, mais également l'interprétation sont difficiles : par exemple, les évaluations du CENSIS (1978), celles du Ministère du travail et de la Sécurité Sociale (1979) et de l'ISFOL (1982).

On peut cependant, essayer d'y voir clair en comparant les informations et les résultats des diverses analyses.

Depuis 1980, les relevés d'Etat Civil fournissent les mouvements de et vers l'étranger, selon la nationalité, et permettent ainsi d'obtenir quelques données tangibles, bien que partielles, sur l'immigration des travailleurs étrangers; surtout en ce qui concerne les principales zones de provenance de cette main-d'œuvre et les régions italiennes particulièrement touchées par ce phénomène. Plus de 25 % du total déclaré (environ 30 000 unités) proviennent du Moyen-Orient, alors que 17 % proviennent d'Afrique, 7 % d'Asie et 22 % de Grèce et de Yougoslavie. Ces données sont indirectement confirmées par l'analyse des permis de séjour, reportée dans le tableau 4.

Tableau 4
ÉTRANGERS AVEC PERMIS DE SÉJOUR SELON LE PAYS D'ORIGINE
(VALEURS EN POURCENTAGE)

Pays d'origine	1970	1975	1980	1981
CEE	29,5	29,3	23,3	24,0
Autres pays européens	30,0	28,8	30,0	29,8
Afrique	3,2	4,7	8,7	10,1
Asie	7,6	8,7	13,1	13,3
Etats-Unis et Canada	19,3	18,9	15,1	14,3
Amérique latine	5,7	5,6	6,4	6,5
Autres pays	4,7	4,0	3,4	2,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Ministère de l'Intérieur, R. Cagiano de Azevedo (Journaux d'Etudes de l'Institut de Démographie de l'Université de Rome CSP, CNR, Rome, 1983).

En effet, l'augmentation des permis délivrés aux étrangers d'origine asiatique et africaine confirme la direction prise par ce phénomène mais ne fournit aucune indication quant à ses dimensions.

La nature essentiellement clandestine de l'immigration étrangère en Italie a empêché toute possibilité d'obtenir une évaluation du phénomène par l'intermédiaire de l'analyse

Tableau 5
RÉGIONS ITALIENNES TOUCHÉES PAR LE PHÉNOMÈNE
DE L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE

ISTAT	CENSIS
(inscriptions à l'Etat Civil de citoyens étrangers, supérieures à 1 000)	(zones où est évaluée la présence de travailleurs étrangers)
Piemont	Piemont **
Lombardie *	Milan **
Vénétie	Triveneto **
Ligurie	Ligurie **
Emilie-Romagne	Emilie-Romagne
Toscane *	Litoral Tyrrhénien
Latium *	Rome **
	Naples
	Bari
	Taranto **
	Sicile
Sicile	Zones agricoles du Sud
* plus de 2 500	** plus de 30 000

statistique. Cependant, on observe des similitudes dans les résultats concernant les territoires régionaux qui reçoivent la main-d'œuvre étrangère, résultats recueillis par l'ISTAT dans son Annuaire de Statistiques Démographiques (tout en tenant compte de la nature et de la modestie des données) et par le CENSIS (tableau 5).

L'utilisation des inscriptions à l'Etat Civil comme source d'information est tout à fait appropriée car elle permet de comprendre l'intensification de la présence masculine dans leur flux seulement par l'apport d'actifs étrangers, étant donné que les migrations internes ont désormais atteint un niveau d'équilibre avec un léger excès des femmes sur les hommes. Mais, même les inscriptions à l'Etat Civil fournissent des chiffres inférieurs à ceux, approximatifs, qui circulent sur la présence d'étrangers en Italie et, en particulier, des travailleurs étrangers. En 1978, l'enquête du CENSIS a estimé leur présence à plus de 400 000 unités; en 1985, les analyses de base pour « la politique de l'emploi dans les dix prochaines années », définie par le Ministre du Travail, annoncent un montant de plus de 700 000 unités.

L'analyse et les indications numériques considèrent un caractère dominant de l'immigration étrangère en Italie, l'aspect économique et méditerranéen. Les mobiles de type économique et méditerranéen des flux sont attribués aux effets des actuels processus d'industrialisation dans le Bassin Méditerranéen : c'est-à-dire, à la proximité de l'Italie, à la différentielle de revenus entre l'Italie et les pays bordant la Méditerranée, à l'existence de relations spécifiques qui font naître une série d'enchaînements migratoires du Tiers-Monde et aux conditions démographiques actuelles (vieillesse importante de la population).

La consistance de l'immigration étrangère qui tient compte — en particulier — du rôle structurel que le travail étranger joue, et surtout jouera, dans le contexte italien, a été évaluée en appliquant le coefficient de propension à l'émigration déjà proposé. Une fois

déterminé ce coefficient, en référence à l'écart entre les populations en âge de travailler (15-64 ans) du pays étranger touché par ce phénomène, et de l'Italie, l'évaluation est obtenue en se basant sur l'estimation fournie par l'enquête du CENSIS (1978), du niveau préexistant des mouvements migratoires — niveau qui constitue le facteur d'attraction —. Cette évaluation de 900 000 unités (tableaux 6 et 7) peut être comparée à l'estimation de 1,5-2 millions de travailleurs étrangers, fournie par le Ministre du Travail pour l'année 2000, si aucune mesure de réglementation n'est adoptée d'ici là.

On observe cependant que les estimations sont prudentes et fortement conditionnées par le niveau donné comme hypothèse de départ.

Tableau 6
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN ITALIE
(VALEURS EN MILLIERS)

Régions	Années 1980	Années 2000
Piemont	92	103
Triveneto	74	83
Lombardie	110	124
Ligurie	74	83
Emilie-Romagne	46	52
Latium	211	238
Campanie	37	41
Pouilles	92	103
Sicile	64	73
Total	800	900

Source : Elaborations intérieures

Tableau 7
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN ITALIE PAR PAYS D'ORIGINE
(VALEURS EN MILLIERS)

Pays	Années 1980	Années 2000
CEE	79	79
Yougoslavie	79	77
Grèce	87	87
Espagne	8	8
Portugal	11	12
Maroc	86	110
Tunisie	30	39
Egypte	108	128
Afrique	137	154
Asie	58	71
Autres pays	79	91
Réfugiés	38	40
Total	800	900

Source : Elaborations intérieures

VALENCE STRATÉGIQUE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

On trouve des travailleurs étrangers essentiellement dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du tertiaire inférieur, secteur qui sont moins contrôlés par les institutions, et surtout dans les régions du Nord et dans celles du Sud qui sont frontalières avec l'Afrique du Nord. C'est en effet, dans cette zone que naissent principalement les flux d'immigration vers l'Italie.

La diffusion du travail étranger s'effectue à partir des secteurs plus marginaux jusqu'à l'industrie et des régions périphériques aux régions centrales.

Son évolution prend les traits distinctifs des phases initiales des processus d'immigration étrangère qui ont eu lieu en Occident, mais elle entre en contradiction avec la situation de crise de l'emploi du pays. Ces mêmes mouvements migratoires italiens qui ont permis pendant un siècle de repousser les tensions de l'emploi, présentent, dans les années 1980, une tendance contraire, au moment où la forte croissance de l'émigration des techniciens et des ouvriers spécialisés vers les pays émergents du Tiers-Monde n'est pas capable d'offrir une alternative au chômage national.

L'augmentation continue de la main-d'œuvre étrangère, dans ce contexte, met en évidence le rôle instrumental que ce phénomène joue, surtout dans certains secteurs. Ce phénomène, considéré comme transitoire pour l'Italie, pays de transit des flux en direction de l'Europe Occidentale, trouve au contraire une situation structurelle qui en permet l'établissement et en favorise la dynamique.

Face au processus de vieillissement qui crée un appauvrissement du potentiel du travail dans les années 2000 et plus, face à la vaste utilisation des technologies avancées, il y a un certain risque à ne pas tenir compte des phénomènes fondamentaux concernant la ressource démographique. La fragilité structurelle est en effet une condition qui tend à se rééquilibrer grâce aux phénomènes diversifiés d'attraction, et les mouvements migratoires sont destinés à se développer, légalement ou illégalement.

Même dans le débat mené ces dernières années sur le thème de la réglementation de l'immigration étrangère, on a souligné le besoin d'introduire le phénomène migratoire dans le contexte de la politique italienne de coopération et d'aide au développement (Brambilla, 1985). Deux aspects doivent être observés de près car ils présentent des connexions importantes : le type de relations que l'Italie et les pays d'origine doivent développer et la place sociale et culturelle que les étrangers immigrés doivent occuper.

Les interventions en vue de contrôler les migrations doivent considérer et corriger les inégalités entre les nations qui sont en amont et en aval du mouvement des travailleurs migrants. En effet, il faut tenir compte, parmi les aspects internationaux du phénomène des migrations, de la relation de «perte-gain» qui existe entre les pays d'origine et les pays de destination.

Dans la Résolution du Parlement Européen sur les problèmes des migrants, approuvée en novembre 1983, on considère la «nécessité que les Etats Membres de la Communauté recherchent de nouveaux accords de coopération avec les pays d'Origine des travailleurs migrants, en tenant compte, grâce aux contrats de formation-retour, du choix de retour volontaire de ces travailleurs dans leur pays d'origine est en garantissant une solution concrète aux problèmes posés par une bonne intégration socio-professionnelle».

En ce qui concerne l'intégration sociale et culturelle des étrangers dans la société-hôte, il faut partir de la constatation que celle-ci est un reflet des rapports à l'intérieur de la communauté internationale. Améliorer l'intégration signifie posséder une «carte de crédit» pour les rapports d'échange entre les pays, surtout en ce qui concerne les matières premières. La main-d'œuvre est, en outre, une matière première précieuse, distribuée elle aussi de façon inégale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- G. TAPINOS : «L'Economie des Migrations Internationales», Fondation Nationale des Sciences Politiques, A. COLIN, 1974.
- A.A. V.V. Institut de démographie de l'Université de Rome : «L'emigrazione dal bacino del Mediterraneo verso l'Europa industrializzata», ANGELI, 1976.
- Ministère des Affaires Etrangères : «Aspetti e problemi dell'emigrazione italiana all'estero nel 1977», Rome, 1977.
- : «Presenza dei lavoratori stranieri in Italia e lavoro clandestino», Rapport de M. FOSCHI, XII Comité Interministériel pour l'Emigration, Informazione-Emigrazione, XVII année, n° 11, Janvier, 1978.
- CENSIS, «La presenza dei lavoratori stranieri in Italia», Rome, 1978.
- ECAP-CGIL (Rome), «Documentazione di base per un'indagine sui lavoratori stranieri in Italia»; Esperienza e Prosposte, n° 38, janvier, 1979.
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, «Primo rapporto sulla mano d'opera», Supplément à l'Observatoire du Travail et de la Sécurité Sociale, novembre-décembre, 1979.
- U. ASCOLI : «Movimenti migratori in Italia», Il Mulino, Bologne, 1979.
- M. BRAMBILLA, «Lavoratori esteri» in ACRA-NOTIZIE, n° 69, 1980.
- E. PETROLI, M. TRUCCO, «Emigrazione e mercato del lavoro in Europa Occidentale», F. Angeli, Milan, 1981.
- ISTAT, «Popolazione e movimento anagrafico dei Comuni 1981»; Rome, 1981.
- ISFOL, «Rapporto sulla mano d'opera», F. Angeli, Milan, 1982.
- R. CAGIANO DE AZEVEDO : «La presenza straniera in Italia», Journées d'Etudes de l'Institut de Démographie de l'Université de Rome, 1983.
- G. DE CAPRARIIS : «Il mercato del lavoro negli anni 80 : l'offerta», in Orizzonte 90, SIPI, Rome, 1984.
- CES m : «Risoluzione sui lavoratori migranti e le loro famiglie» — Bruxelles, janvier 1985 —, in Contrattazione, n. 3, juin, 1985.
- G. TAPINOS : «Eléments de démographie», A. COLIN Collection, 1985.
- M. NATALE : «Fonti e metodi di determinazione della popolazione straniera in Italia», Institut de Démographie de l'Université de Rome, 1985.
- M.C. TURCI : «The Process of Ageing in Italy Analyzed by an Econometric Model» in Proceedings of the XX Meeting of the International Society of Population Studies, Florence, June 1985.
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale : «La politica occupazionale per il prossimo decennio», Rome, 1985.